

0505 932 83



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP. 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_029-DE

Délibération n°2020-029
Comité syndical du 25 septembre 2020

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU, VICE-PRESIDENTS PARMIS LES DELEGUES DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à la Maison du Département à Quimper, le 25 septembre 2020.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Suite aux élections municipales et communautaires, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

- Pour Concarneau Cornouaille Agglomération :

Titulaires	Suppléants
Marc BIGOT	Annick MARTIN
Michel LOUSSOUARN	Yannick SELLIN

- Pour la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud :

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc TANNEAU	Daniel LE PRAT
Christine ZAMUNER	Eric JOUSSEAUME
Yannick LE MOIGNE	Cyrille LE CLEACH
Gwénola LE TROADEC	Jean-Marc BREN

0509 932 23

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP. 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_029-DE

- Pour Douarnenez Communauté :

Titulaire	Suppléant
Philippe AUDURIER	Marc RAHER

- La Communauté de Commune du Cap Sizun :

Titulaire	Suppléant
Yvan MOULLEC	Eric BOSSER

L'article 6.1 des statuts prévoit que le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président et de sept Vice-présidents comme suit :

- Un président et un Vice-président, parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale
- Deux Vice-présidents parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du raz
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Douarnenez Communauté.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection des membres du Bureau, Vice-présidents parmi les délégués des EPCI nouvellement désignés.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée et demande si des membres du Comité syndical s'y opposent. Aucune opposition au vote à main levée n'est exprimée.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération en date du 23 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en date du 28 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Douarnenez Communauté en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap Sizun en date du 30 juillet 2020 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et en particulier son article 6 ;

Le Comité syndical :

PROCEDE

A l'élection des Vice-présidents du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille parmi les délégués des EPCI nouvellement désignés :

- **Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération**
M. Marc BIGOT s'est déclaré candidat.
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 15
M. Marc BIGOT est élu membre du Bureau, Vice-président à l'unanimité
- **Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud**
M. Jean-Luc TANNEAU s'est déclaré candidat.
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 15
M. Jean-Luc TANNEAU est élu membre du Bureau, Vice-président à l'unanimité
- **Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de la communauté de communes Cap Sizun – pointe du Raz**
M. Yvan MOULLEC s'est déclaré candidat.
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 15
M. Yvan MOULLEC est élu membre du Bureau, Vice-président à l'unanimité
- **Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de Douarnenez Communauté**
M. Philippe AUDURIER s'est déclaré candidat.
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 15
M. Philippe AUDURIER est élu membre du Bureau Vice-président à l'unanimité

Sont proclamés Vice-présidents et immédiatement installés :

- M. Marc BIGOT
- M. Jean-Luc TANNEAU
- M. Philippe AUDURIER
- M. Yvan MOULLEC

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël QUERNEZ



0505 932 # S

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 029-200076669-20200925-2020_029-DE